



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	22	02	07

Séance du 29 septembre 2025 sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 22 septembre 2025.

**PRESENTS :** Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - IDIZ - ANANICZ - FRANGIAMORE - KHOUMRI - BECKENDORF - PIESTA - KERMAOUI.

MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS - OURIAGHLI - KLASEN - BOUMEKIK - RAHAOUI - BAHFIR - ESTRADA - ANANICZ.

**PROCURATIONS :** MM. PODBOROCZYNSKI et LA LEGGIA qui ont donné procuration respectivement à Mme ADAMY et M. KLEINHENTZ.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme MANGIONE - M. MILIOTO.

**ABSENTS :** Mmes CHEBLI et YILDIRIM - M. ELHADI.

**07 - Attribution du marché « nettoyage des bâtiments communaux et des vitres »**

**Rapporteur : Marie ADAMY**

**Exposé des motifs :**

Dans le cadre de l'entretien des bâtiments communaux et des vitres un appel d'offres a été lancé, ouvert du 2 juin au 2 juillet 2025.

5 offres ont été réceptionnées.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 9 juillet dernier pour procéder à l'attribution du marché a décidé d'octroyer ce dernier à la société la mieux-disante, en l'occurrence l'entreprise CHALLANCIN.

Le montant annuel du marché s'élève à 220 685,04 € HT soit 264 822,12 € TTC.

Le marché a débuté le 1<sup>er</sup> août 2025.

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :**

- décide d'entériner la décision d'octroi de ce marché à la société CHALLANCIN pour un montant annuel de 220 685,04€ HT, soit 264 822,12 € TTC.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire  
Laurent KLEINHENTZ

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »*